## BAREME D HONORAIRES



DE TRANSACTION VENTE: Appartement - Maison - Terrain - Garage - Local Commercial (murs et fonds de commerce) - Autres ventes (V.E.F.A., lots de lotissement...)

MONTANT NET VENDEUR	: HONORAIRES TTC
de 1 à 46.500 €	: Forfait de 3500€
de 46.501 à 70.000 €	: 9 %*
de 70.001 à 150.000 €	: 7,5 % *
de 150.001 à 255.000 €	: 6,5 % *
de 255.001 à 450.000 €	: 5,5 % *
de 450.001 à 800.000 €	: 4,5 % *
+ de 800.001€	: 3,5 % *

Honoraires à la charge du vendeur avec un minimum de 3500€ TTC.

## DMANDAT DE RECHERCHE: 7.5 % TTC

DE LOCATION à l'année : Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/89art.5)

PRESTATION : HONORAIRES TTC

Visite et rédaction de bail (2) : 7€/m²
Etat des lieux (2) : 3€/m²
Honoraires à la charge du bailleur et du locataire.

DE GESTION à l'année : Sur loyers et charges annuels : 7 % TTC

Honoraires à la charge du bailleur.

DE LOCATION PRO: Autres:

LOCAUX PROFESSIONNELS : HONORAIRES HT (2)

Visite, rédaction de bail et état des lieux : 7 % HT

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire.

LOCAUX COMMERCIAUX : HONORAIRES HT (2)

Visite, rédaction de bail et état des lieux : 10 % HT

Honoraires à la charge du locataire.

## FORFAIT MINIMUM POUR TOUT REDACTION DOCUMENT: Avis de valeur – rédaction de tout type de contrat de vente ou location : 250 TTC

L'agence immobilière METEO IMMOBILIER, 2 square dct Pierre PREVOST 85750 ANGLES, exploitée par la SARL AM IMMOBILIER au capital de 7500€, immatriculée au RCS de la Roche s/Yon sous le n° de SIRET 442 808 267 00037, ayant son siège au 2 rue Aristide Briand - 85360 LA TRANCHE S/MER Représentée par Mme Mourat, habilitée à cet effet, titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la CCI de Vendée sous le n° CPI 85012016000012810. Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès d'ALLIANZ à PARIS sous le n° de police 41.404.407 et garantie par GROUPAMA à PARIS sous le n° de police 4000711279.

<sup>\* +1 %</sup> à rajouter sur les honoraires TTC par tranches pour les mandats de vente en exclusivité

<sup>(1)</sup> TVA au taux en vigueur de 20% incluse

<sup>(2)</sup> Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie règlementaire.